

Procès-verbal de la séance d'installation de l'Association intercommunale ARASMAC

Séance du 20 août 2026 à 20 h à Tolochenaz

Les déléguées et délégués de l'association intercommunale convoqués par ordre de la Préfecture, se réunissent ce jour afin de procéder à l'installation des Autorités de l'Association intercommunale pour la législature 2026-2031.

L'Association est composée des déléguées et délégués des Communes membres, dont la liste est mise à la disposition de Monsieur le Préfet, elle est jointe au PV.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Accueil

Monsieur le Préfet Boris Cuanoud préside les opérations et déclare la séance ouverte. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Désignation d'une ou d'un Secrétaire de séance

Il désigne comme Secrétaire de séance : Mme Fanny Gantin

3. Désignation de deux Scrutateurs.trices de séance

Il désigne deux Scrutateurs.trices provisoires :

M. Yves FURER
Mme Muriel ANDREY

4. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

Conformément aux articles 117 et 118 de la Loi sur les communes et aux Statuts, les communes membres de l'association ont désigné leurs déléguées et délégués. Il est procédé à l'appel des personnes présentes.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil intercommunal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

A l'annonce de son nom, chaque conseiller et conseillère solennise la promesse.

Les déléguées et délégués absents seront assermentés par le président lors d'une prochaine assemblée.

5. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions de l'article 11 de la Loi sur les communes concernant le mode de scrutin.

La Présidente ou le Président est désigné chaque année. Il.elle est rééligible.

Mme Elisabeth Morerod est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

6. Election de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil intercommunal

La Secrétaire ou le Secrétaire du Conseil intercommunal est désigné pour la durée de la législature. Il.elle peut être choisi.e en dehors du Conseil intercommunal. Il.elle est rééligible.

Mme Marta da Cunha est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 alinéa 2 de la Loi sur les communes entre la Présidente et la secrétaire.

Le nombre de candidat.e étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président

7. Election de la Vice-Présidente ou du Vice-Président

La Vice-Présidente ou le Vice-Président est désigné chaque année, il.elle est rééligible.

n. Vincent Dornier est présenté comme candidat . *Il* accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Le candidat est donc élu .

8. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux Scrutateurs.trices. Ils.elles sont désigné.e.s chaque année.

Jules FURGER et *Muriel ANDREY* sont présenté s comme candidat s. *Ils* acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat s sont donc élu s.

9. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs suppléants

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux Scrutateurs.trices suppléant.e.s. Ils.elles sont désigné.e.s chaque année.

André LOUER et *Ziba SALANGRE* sont présenté s comme candidat s. *Ils* acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat s sont donc élu s.

10. Election du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire les membres du CODIR au nombre de 7, parmi les municipaux en fonction, pour la durée de la législature.

Mmes Catherine Zweifel, Francine Pache, Camille Robert et Karine Storm-Devolz ainsi que MM. François Delay, Anthony Hennard et Lionel Vidoudez sont présentés comme candidats. Ils.elles acceptent.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat.e.s sont donc élu.e.s.

11. Election de la Présidente ou du Président du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire la Présidente ou le Président du CODIR pour la durée de la législature.

M. François Delay présenté comme candidat. Il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Le candidat est donc élu.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

12. Assermentation du CODIR

Monsieur le Préfet, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élu.e.s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de ladite loi.

A l'appel de son nom, chaque membre du CODIR ainsi que le Président de ce corps solennisent la promesse. Ils.elles sont de ce fait installé.e.s pour entrer en fonction séance tenante.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président

13. Election des membres de la commission de gestion et des finances

Le Conseil intercommunal doit élire 5 membres pour la Commission de gestion, issus de ses rangs. Les membres sont élus pour la législature. Il est d'usage que les membres soient désignés selon un tournoi des communes par ordre alphabétique.

Dès lors, les communes proposées sont Orny (M. Julien Hugo - sortant), ~~St-Livres (??)~~, ~~St-Oyens (??)~~, St-Prex (M. Locher Roland) et Saubraz (Mme Marinette Donadeo).

Senarclous (Mme Rosa Helena Schneider)

Tolochenaz (Mme CARIDAD PEREZ Salomé)

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidats sont donc élus.

14. Election des membres suppléants de la commission de gestion et des finances

Le Conseil intercommunal doit élire 2 membres suppléants pour la Commission de gestion, issus de ses rangs. Les membres sont élus pour la durée de 5 ans.

Les communes proposées sont ~~Senarclous (Mme Rosa Helena Schneider)~~ et ~~Tolochenaz (Mme Salomé Caridad)~~.

Vaux-sur-Morges (Mme PERRET-GENIL Anne Marie)

Villars-sous-Yens (Mme AUGERT Chantal)

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

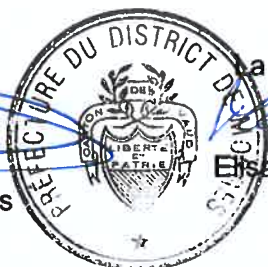
Les candidat.e.s sont donc élu.e.s.

Le procès-verbal est lu séance tenante. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

Le Préfet :

[Signature]
Boris Cuanoud

Annexe : liste des membres



La Présidente :

[Signature]
Elisabeth Morerod

La secrétaire provisoire :

[Signature]
Fanny Gantin

LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS

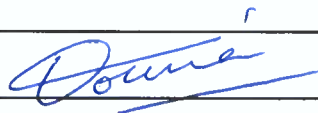
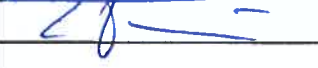
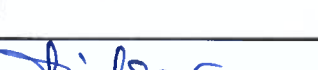
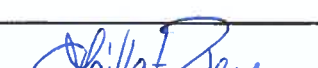
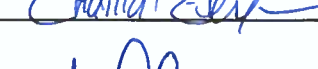
ARASMAC

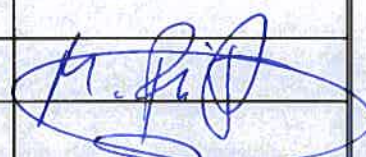
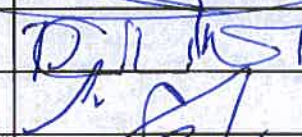
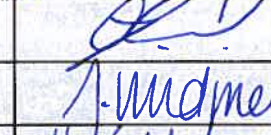
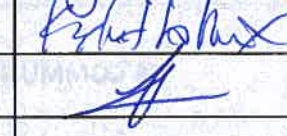
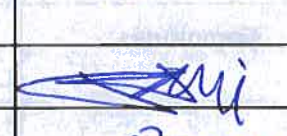
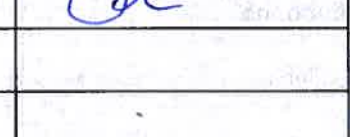
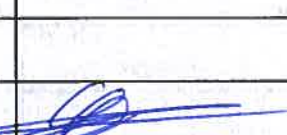
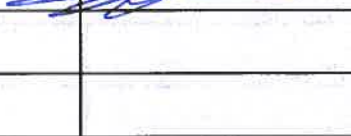
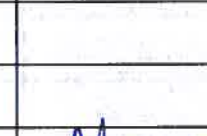
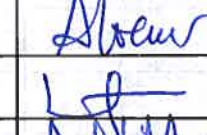
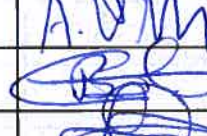
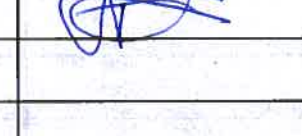
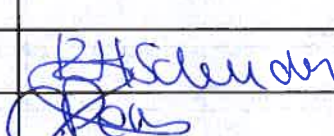
AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

du jeudi 20 août 2026

à Salle polyvalente de Tolochenaz

56 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du/de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORNIER Vincent	
Allaman	GUERX Patrick <i>Tamara Bolyer</i>	
Aubonne	AUCLIN Laurent	
Ballens	QUEIROS Françoise	
Berolle	GRAS Anne-Catherine	
Bière	SAUER Gilles	
Bougy-Villars	SIEBENBÜRGER Katrin	
Bremblens	SCHMID Sandrine ETIENNE Yves	
Buchillon	THEROND Laurent	
Chavannes-le-Veyron	EXC	
Chevilly	BIELSER Chantal	
Chigny	DECURNEX Baumann Virginie	
Clarmont		
Cossonay	EXC	
Cuarnens	MAILLAT Carine	
Denens		
Denges	DEVILLE Estelle	
Dizy	EXC	
Echandens	ANDREY Muriel	
Echichens	BORGEAUD Jean François	

Eclépens	EXC	
Etoy	REIST Marianne	
Féchy	SALANGROS Ziba	
Ferreyres	DUBEY Maria-Pia	
Gimel	GUIGNARD Laurent	
Gollion	CHANEL JULIEN	
Grancy	WIDMER Justine	
Hautemorges	Halleux Kirsten CAILLEUX Lauriane	
La Chaux	ETIENNE Mary-Laure	
La Sarraz	EXC	
L'Isle	HUTZLI Fanny	
Lavigny	BOURGOIS Marie-Noëlle	
Lonay	FURER Yves	
Lully	MOIX Raphaël	
Lussy-sur-Morges		
Mauraz		
Moiry	DOLIVO Gilles	
Mollens	ENOUS François	
Mont-la-Ville	CANEPA ALLEN Marina	
Montricher	BEAUD Cédric	
Morges		
Orny	HUGO Julien	
Pompaples	LOEWER André	
Préverenges	ZENGER Manuel	
Romanel-sur-Morges	VEILLARD Adrien	
Saint-Livres	BOURGOIS Céline	
Saint-Oyens	CRESCINI Patricia	
Saint-Prex	LOCHER Roland	
Saubraz	EXC	
Senarclens	SCHNEIDER Rosa Helena	
Tolochenaz	CARIDAD Salomé	

Caridad PEREZ SABME

Vaux-sur-Morges	PERRET-GENTIL Anne-Marie	<i>Perret-Gentil</i>
Villars-sous-Yens	AUBERT Chantal	<i>Chantal Aubert</i>
Vufflens-le-Château	NUSSBAUM Sylvie	<i>Nussbaum</i>
Vullierens	CHERPILLOD Violaine	<i>Cherpillod</i>
Yens	HANSEN Sabina	<i>Hansen</i>
COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC – sortants et candidats		
COMMUNES	NOM ET PRENOM	Signature
Aubonne	ZWEIFEL Catherine	<i>C. Zweifel</i>
Gollion	PACHE Francine	<i>F. Pache</i>
Hautemorges	DELAY François	<i>Delay</i>
Morges	ROBERT Camille	<i>Robert</i>
Préverenges	STORM-DEVOLZ Karine	<i>Storm-Devolz</i>
Saint-Prex	HENNARD Anthony	<i>Hennard</i>
Senarclens	VIDOUDEZ Lionel	<i>vidoudez</i>
DIRECTION - BUREAU		
NOM ET PRENOM	FONCTION	Signature
MOREROD Elisabeth	Candidate Présidence CI	<i>Morerod</i>
GANTIN Fanny	Secrétaire de séance	<i>Gantin</i>
DA CUNHA Marta	Candidate Secrétaire CI	<i>Da Cunha</i>
AUTRES - EXTERNES		
NOM ET PRENOM	INSTITUTION	Signature
<i>Bickel Domingo</i>	<i>ArasMAC</i>	<i>Bickel</i>

Tolochenaz, le 20.08.2026

